

Que faire après usage de vos aiguilles, seringues et tampons à alcools contenus dans votre kit de perfusion ?

Voici la méthode pour jeter en toute sécurité les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) pour les personnes atteintes d'une maladie hémorragique qui se traitent à domicile.

Pourquoi êtes-vous concerné ?

Parce que vous êtes en auto-traitement : vous vous administrez, vous ou votre enfant, à domicile, par vos propres moyens un traitement médical sur ordonnance.

Pourquoi, comment et où éliminer vos déchets ?

Sans tri, les déchets vous exposent ainsi que votre entourage proche (famille, enfants, visiteurs) et les professionnels responsables de la collecte et du tri des ordures ménagères, à des risques de blessures, d'infections et d'inquiétude en cas de blessure avec un dispositif qui est ou pourrait être considéré comme étant contaminé. De plus, ces déchets peuvent avoir un impact sur l'environnement et peut faire courir un risque pour les usagers de la voie publique.

Comment obtenir le collecteur de déchet ?

Après de votre pharmacien de la pharmacie de l'hôpital ou votre pharmacien de ville, vous pouvez, dans certains cas, également l'obtenir auprès de votre centre de traitement.

Pourquoi une boîte spéciale ?

Cette boîte jaune répond à des normes de sécurité, en particulier sur le système de fermeture, pour éviter les accidents lors des manipulations pendant les phases de collecte et d'élimination : après chaque soin, vous déposez vos déchets dans la boîte jaune.

Comment utiliser cette boîte spéciale ?

Vous stockez la boîte jaune en cours d'utilisation, après fermeture provisoire, à l'abri de la chaleur et hors d'atteinte des enfants. Lorsque la limite de remplissage est atteinte, vous pouvez la stocker dans les mêmes conditions jusqu'à 3 mois, après fermeture définitive.

Puis-je utiliser autre chose qu'une boîte spéciale ?

NON, tout autre récipient qu'une boîte jaune homologuée fait courir un risque aux personnes qui pourraient les manipuler (vous-même et votre entourage proche, professionnels chargés de la collecte et du tri des

ordures ménagères, usagers de la voie publique...). De plus, il ne serait pas repris par les points de collecte.



Ma boîte jaune étant sécurisée, puis-je quand même la mettre dans ma poubelle d'ordures ménagères ?

NON, les déchets de soins ne sont pas considérés comme des ordures ménagères classiques mais comme des déchets dangereux. Même si la boîte jaune est sécurisée, elle doit suivre une filière d'élimination spécifique permettant de préserver tant la santé publique que l'environnement.

Où puis-je trouver un point de collecte pour déposer ma boîte jaune ?

Vous pouvez la rapporter au Centre de traitement ou la pharmacie de l'hôpital ou à l'un des points de collecte près de chez vous dont vous pourrez trouver la localisation sur www.dastri.fr

Mon anonymat est-il respecté ?

OUI, pour garantir une traçabilité, les boîtes jaunes sont identifiées de façon anonyme pour suivre chaque étape de leur élimination. Seul le pharmacien soumis au secret professionnel a connaissance du nom du bénéficiaire de la boîte.

Pour en savoir plus, consultez le site du Ministère chargé de la Santé :

www.sante.gouv.fr